

L'AGENDA SOCIAL 2019

Après concertation avec les organisations syndicales représentatives en début d'année, la direction a établi l'agenda social 2019 du groupe public ferroviaire.

L'année 2019 est bien évidemment marquée par l'importance des sujets liés à la mise en œuvre de la loi pour un nouveau Pacte ferroviaire.

La nouvelle structuration de l'entreprise en sociétés

Elle donnera lieu à une procédure d'information-consultation importante tant au niveau du comité central du groupe public ferroviaire (CCGPF) que dans les comités sociaux et économiques (CSE) concernés, à partir de la fin du printemps. Un travail de concertation préalable à cette information-consultation sera conduit avec les organisations syndicales.

La construction du nouveau Pacte social

Elle conduira à ouvrir des négociations sur plusieurs domaines importants de la politique sociale de l'entreprise :

- les éléments du nouveau contrat de travail ;
- en matière de définition des emplois et de rémunérations associées, les dispositions en cours de négociation au niveau de la Branche devront être transposées au sein de l'entreprise. La négociation de Branche est d'ores-et-déjà engagée. Les travaux de transposition internes à l'entreprise pourront débuter au second semestre. Concrètement, l'entreprise devra faire le lien entre les définitions d'emploi de la classification de Branche et les emplois du Groupe public ferroviaire et veiller pour chacun d'eux au respect des rémunérations minimales obligatoires fixées par l'accord de Branche ;
- en matière de protection sociale (prise en charge des frais de santé, garanties en cas de décès ou d'incapacité de travail...), un état des lieux paritaire des dispositifs existants pour les salariés statutaires et pour les salariés contractuels sera réalisé au cours du premier semestre.

Au regard de ce diagnostic et en tenant compte de la négociation de Branche à conduire également dans le domaine, des négociations pourront être engagées dans l'entreprise.

Une négociation aura également lieu en application de la loi sur les conditions de fonctionnement du dialogue social entre les futures sociétés.

Pour bien articuler tous ces chantiers, un accord de méthode sera proposé dans les prochaines semaines aux organisations syndicales.

Au-delà de ces travaux liés au Pacte ferroviaire, l'agenda prévoit également d'aborder, avec les organisations syndicales, des sujets plus «sociétaux» :

- la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE), pour laquelle il est proposé de négocier un accord de groupe à l'échelle du GPF et ses filiales (périmètre France) ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité ;
- le logement.

La négociation obligatoire sur les salaires sera conduite au cours du premier semestre.

Au total, cet agenda social ambitieux vise à préparer l'avenir au bénéfice de l'ensemble des cheminots en tenant compte du nouveau cadre issu du Pacte ferroviaire, de la construction progressive de la convention collective de Branche et de la responsabilité sociale de l'entreprise.

SNCF 2020 – NOUVEAU PACTE SOCIAL

Concertations et négociations pour la mise en place du nouveau Pacte ferroviaire :

- Accord de méthode relatif à la mise en place de SNCF 2020 et du nouveau Pacte social **1^{er} trimestre**
- Concertation préalable à la transformation des Épic en sociétés anonymes (SA) **2^{ème} trimestre**
- Les éléments du nouveau contrat de travail **À partir 2^{ème} trimestre**
- Transposition des dispositions de Branche sur les classifications et les rémunérations **À partir 2^{ème} semestre**
- Protection sociale **À déterminer en fonction de l'état des lieux paritaire (voir ci-dessous «Thème supplémentaire») et de l'agenda de Branche**

RÉMUNÉRATION

- Négociation annuelle obligatoire sur les salaires **1^{er} semestre**

THÈME SUPPLÉMENTAIRE CONVENU AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

- État des lieux, partagé et objectif, de la couverture santé et prévoyance des salariés (statutaires et contractuels) du Groupe public ferroviaire **1^{er} semestre**

RENÉGOCIATION D'ACCORDS COLLECTIFS

- Renégociation de l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de la mixité **3^{ème} trimestre**
- Renégociation de l'accord relatif au logement (RH0934) **4^{ème} trimestre**

AUTRES THÈMES

- Négociation de groupe (GPF + filiales en France) sur la Responsabilité sociale d'entreprise **2^{ème} et 3^{ème} trimestre**
- Négociation sur les conditions d'exercice du dialogue social, prévue par la loi pour un nouveau Pacte ferroviaire **2^{ème} semestre**